



16ème législature

Question N° : 426	De Mme Caroline Colombier (Rassemblement National - Charente)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique >aménagement du territoire	Tête d'analyse >Travaux route nationale 10 sur le tronçon Angoulême-Ruffec	Analyse > Travaux route nationale 10 sur le tronçon Angoulême-Ruffec.
Question publiée au JO le : 21/11/2023 Réponse publiée au JO le : 29/11/2023 page : 10584		

Texte de la question

Mme Caroline Colombier interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les travaux à venir sur la route nationale 10 et plus particulièrement sur son tronçon d'Angoulême à Ruffec, en Charente. Sur les 19 km séparant Villegats de la commune d'Aussac-Vadalle, six routes départementales traversent les quatre voies de la route nationale 10 sans aucun dispositif de sécurité. Véritable poumon économique de l'Europe de l'Ouest (péninsule ibérique - Bénélux) cette route très fortement utilisée par des poids lourds représente un réel danger pour ses usagers et une réelle peur pour tous les automobilistes et tractoristes pour qui la traversée est nécessaire. Elle lui demande à quelle échéance ces carrefours seront enfin sécurisés.

Texte de la réponse

ROUTE NATIONALE 10

M. le président. La parole est à Mme Caroline Colombier, pour exposer sa question, n° 426, relative à la route nationale 10.

Mme Caroline Colombier. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué chargé des transports.

La route nationale 10 (RN10), véritable poumon économique de l'Europe de l'Ouest, de l'Espagne à la Belgique et du Portugal aux Pays-Bas, demeure une voie fortement accidentogène et anxiogène.

En effet, sur les 19 kilomètres séparant les communes de Villegats et d'Aussac-Vadalle, six routes départementales traversent les quatre voies de la RN10. Ces carrefours ne sont annoncés que par de simples panneaux cédez-le-passage, sans voie d'insertion ni dispositif de sécurité. À chaque traversée, les automobilistes, riverains, agriculteurs et chauffeurs de poids lourd ou de car s'engagent la boule au ventre, de crainte d'être percutés par des camions lancés à 80 kilomètres heure, qui se doublent souvent dans ce couloir exigü.

Outre le problème primordial de la sécurisation de cet axe important, la variation de vitesse à chaque carrefour



provoque une pollution inutile liée aux freinages et aux accélérations, la limitation oscillant entre 90 et 110 kilomètres par heure tous les 3 kilomètres pour les véhicules légers.

Ce manque de sécurité n'est pas un enjeu strictement charentais, mais concerne également les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne s'agissant du tronçon Angoulême-Poitiers. Une étude visant à améliorer la circulation et, partant, la sécurité sur cette section de la RN10 a d'ailleurs été commandée il y a bientôt deux ans par le précédent ministre délégué chargé des transports, Jean-Baptiste Djebbari.

Notons que les défaillances de l'État en matière d'infrastructures dans le département de la Charente ne concernent pas que la partie nord de la RN10, mais également la route nationale 141, qui traverse le département d'est en ouest, ainsi que la ligne de TER – train express régional – Angoulême-Limoges.

Ainsi, pour la sérénité de tous, avez-vous des éléments à apporter quant au calendrier adopté par le Gouvernement pour sécuriser la RN10 qui, je le répète, est un axe majeur de circulation pour l'Europe de l'Ouest ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

Mme Dominique Faure, *ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité*. Le problème posé par les derniers carrefours plans de la RN10 dans le département de la Charente – sujet sur lequel vous appelez l'attention du ministre délégué chargé des transports – est clairement identifié par l'État, qui a financé la dénivellation de plusieurs d'entre eux au nord du département dans le cadre du contrat de plan État-région (CPER) 2015-2022. Les travaux sont en cours et leur achèvement apportera une réponse concrète au besoin de sécurité des usagers de cet axe, ce qui était très attendu.

Je précise que les services de l'État étudient désormais les possibilités de sécurisation des derniers carrefours plans existant en Charente. Les négociations entre l'État, la région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des collectivités concernées par le volet mobilités du CPER sont également en cours. Le financement de ce projet fait donc l'objet d'échanges, dont je ne puis encore vous assurer du résultat.

J'entends que vous appelez de vos vœux un calendrier mais, je l'ai dit, les travaux et les discussions sont en cours. Dans cette attente, l'État reste pleinement mobilisé pour assurer la sécurité des usagers de la RN10 sur l'ensemble de son tracé, en lien avec les collectivités intéressées.

M. le président. La parole est à Mme Caroline Colombier.

Mme Caroline Colombier. J'entends votre réponse, mais nous n'en sommes pas moins perplexes quant au traitement réservé à la Charente en matière de transport. L'inaction des gouvernements successifs au sujet de la RN10 est à l'image de celle dont ils ont fait preuve s'agissant de la RN141, qui souffre des mêmes problèmes d'est en ouest depuis maintenant trente ans.

Hier, les communautés d'agglomération du Grand Cognac et du Grand Angoulême ont annoncé le déblocage de 30 millions d'euros pour la réalisation de la déviation entre Hiersac et Malvieille. Ainsi, les acteurs locaux cherchent une nouvelle fois à pallier les défaillances gouvernementales sur un sujet crucial.

La semaine dernière, la presse locale titrait : « Un camion de paille en feu : la RN10 coupée à Courcôme », ce qui a entraîné 5 kilomètres de bouchons, notamment de camions, ou encore « Touvérac : les poids lourds de la RN10 empoisonnent leur quotidien » ; elle publie encore un article aujourd'hui sur ce sujet. La nature et les riverains souffrent réellement des dégradations commises par le transport international de marchandises.

Je rappelle que l'étude sur la RN10 n'a rendu aucune conclusion ni entraîné aucune action pour l'instant. Cela fait



presque trente ans que l'aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac est attendu. Cela fait cinq ans que la ligne de train Angoulême-Limoges est suspendue. Quand donc rattrapera-t-on tous ces retards ? Les Charentais paient les pots cassés du commerce international et de sa mauvaise planification. La balle est dans le camp de l'État pour apporter une réponse définitive à tous ces problèmes ; les Charentais l'attendent de pied ferme.